**Avis individuel d’OPPOSITION au projet éolien du PETIT BOS situé dans la commune de**

**MILHAC DE NONTRON**

**ENQUETE PUBLIQUE du mardi 27/ 10 / 2020 au lundi 30 / 11 / 2020**

**-----------------------------------**

**RIVERAINS HABITANT LA COMMUNE DE SAINT PARDOUX LA RIVIERE**

Je soussigné(e), Madame, Monsieur………………………………………………. (Prénom)……………………………………………….

Adresse ……………………………………………………………………………………………Code Postal……………………………………………

**Je demande au commissaire enquêteur de bien vouloir prendre en compte mon avis défavorable pour le projet de construction de quatre éoliennes de grande hauteur dans la commune de Milhac de Nontron.**

**Cet avis est motivé par les observations énumérées ci-après et je fais part de propositions pour que ce territoire conserve le label « Territoire à énergie positive » sans l’éolien.**

O J’ai participé à l’enquête publique concernant le projet éolien de La Queue d’Ane en octobre 2019 et j’ai déjà formulé mon opposition à ce premier projet éolien qui n’est distant que de 5,5 km de celui du Petit Bos.

O La position de ces 4 éoliennes aura un impact très fort sur les hameaux riverains de la commune de Saint Saud Lacoussière et également sur le bourg de cette commune dans sa partie sud- ouest. Le paysage sera profondément modifié par la présence de ces 8 éoliennes de 200 m de hauteur en bout de pâle.

O Les Services de l’Etat, Architecte des Bâtiments de France de l’UDAP Dordogne, ainsi que le Conseil Départemental de La Dordogne ont indiqué à plusieurs reprises leur désapprobation sur l’éolien de grande hauteur dans le territoire du Nord du département de la Dordogne.

O Les différents photomontages réalisés ne permettent pas une représentation réelle des nouveaux paysages car la hauteur (200 m) des éoliennes a été minimisée. Par effet de cumul avec les quatre autres éoliennes du projet de la Queue d’Ane, le bourg de Saint Saud Lacoussière sera doublement impacté. Les habitants de cette commune ne peuvent pas avoir une vision bien définie sur leur nouvel environnement.

O Le projet éolien du Petit Bos n’est pas un projet de territoire. Il n’est pas porté par les élus de la commune de Milhac de Nontron. Le précédent conseil municipal avait donné un avis mitigé : 6 voix «pour», 6 voix «contre  au projet de La Queue d’Ane. Compte tenu du fait que le vote s’est fait à bulletin secret, c’est le contre qui l’emporte.

O Monsieur le maire de Milhac de Nontron ne veut plus de ce projet éolien. Il l’a fait savoir à tous les administrés de la commune lors de la campagne électorale des municipales : « ***Poursuivre l’engagement de la commune en faveur de la transition énergétique, pour en faire un territoire à énergie positive grâce au choix du développement du photovoltaïque adapté à notre environnement, y compris au sol, tout en renonçant à l’éolien industriel ».***

O Le conseil municipal de Saint Saud Lacoussière s’est engagé à l’occasion de la réunion publique de présentation de la liste aux élections municipales à **donner un avis défavorable au projet éolien du Petit Bos.** Ce conseil municipal n’étant plus favorable au projet éolien de La Queue d’Ane.

O Le site d’implantation du Petit Bos n’a pas d’autre choix de variante de projet dans la commune. Le territoire de celle- ci est partagé par une zone de contraintes aéronautiques absolues. La seconde zone d’étude identifiée par un autre promoteur éolien a fait l’objet d’un rejet par un conseil municipal voisin.

O Les promoteurs du projet n’ont pas donné suite à la demande des Services de l’Etat (DREAL) qui indiquait : « ***Toutefois, le fait d’avoir constaté la présence des espèces protégées ne dispense pas le pétitionnaire de déposer un dossier de demande de dérogation pour le dérangement ou la destruction de ces espèces et leurs habitats ».***

O Les mesures de compensation ne sont pas présentées. Les procédures ERC ne sont pas suffisantes au regard de la richesse de la biodiversité présente sur le site qui aurait dû faire l’objet d’une étude approfondie par le Conseil National de Protection de la Nature.

O L’éolien n’est pas accepté par les riverains ainsi que par les habitants de ce territoire. L’enquête publique pour le projet éolien de La Queue d’Ane a permis de mesurer ce rejet par une très forte participation de la population ainsi que des élus. Toutes les communes invitées à donner leur avis ont participé. Une seule commune a donné un avis favorable (Saint-Jory de Chalais).

**Mes propositions** :

O Ne donnons pas suite à ce projet éolien. Monsieur le maire de Milhac de Nontron, ainsi que son conseil municipal ne veulent plus de ce projet éolien. Le projet de centrale photovoltaïque au lieu dit Le Chaudeau dont le dossier est à l’étude en Préfecture, ainsi que toutes les autres réalisations\* en matière de performance et de transition énergétiques permettent de conforter l’agrément obtenu pour la commune de « Territoire à Energie Positive ».

O Soutenons le développement d’énergies renouvelables adaptées à notre territoire et acceptées par la population. L’éolien crée des tensions irréversibles entre les riverains, ne permet pas à cause de son intermittence la réduction drastique des gaz à effet de serre et a des effets néfastes sur la biodiversité locale.

O L’éolien est devenu une industrie mature, il est temps de cesser de verser les subventions qui enrichissent les promoteurs pour la plupart étrangers et d’appliquer un prix de rachat du kwh éolien au prix du marché.

**Autres remarques : ……………………………………………………………………………………………………………………………………….**

**……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..**

**………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………**

FAIT à ……………………………………………………le…………………………………. Signature

**Cet avis d’opposition doit être remis à la commission d’enquête à la mairie de Saint Saud Lacoussière**

\* La liste des réalisations communales a été diffusée aux habitants en juillet 2019.